

DYNAMIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE CEDEAO EN AFRIQUE DE L'OUEST : HISTORIQUE, DIAGNOSTIC, PERSPECTIVES

Edo Kodjo Maurille AGBOLLI
Université de Lomé

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG)
Lomé - Togo

RÉSUMÉ

Dans la recherche des solutions aux problèmes que pose la lutte contre le sous-développement en Afrique depuis l'accession de la plupart des pays à l'indépendance en 1960, les économistes ont pensé que la voie de la coopération régionale apparaissait comme la plus appropriée. La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) transformée en Union Africaine (UA) à partir de l'an 2000 ont incité à cette approche que les instances dirigeantes africaines ont adoptée.

Ainsi, l'Afrique de l'Ouest mettra en place plusieurs institutions de coopération régionale dont la plus avancée, globale et complète est la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui est censée amener à l'accélération du processus de développement à travers des politiques économiques appropriées. Sa réussite servira d'exemples pour les entités similaires des autres régions africaines dont l'agrégation devra à long terme conduire à la Communauté Économique Africaine (CEA) dont la finalité est l'établissement d'un marché commun africain (MCA), étape ultime de l'Union Africaine (UA).

Le présent travail de recherche, axé sous l'angle de l'histoire économique, vise à apprécier le chemin parcouru par la CEDEAO à travers les politiques économiques menées depuis la naissance de l'institution, au regard de l'intégration régionale et à déterminer des perspectives nouvelles d'approches de solutions au phénomène de sous développement face aux résultats décevants ou mitigés du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de la politique de mondialisation et de globalisation.

ABSTRACT

In the research of solutions to problems that pose the fight against under development in Africa since most countries got their independence in 1960, economists have thought that the regional cooperation was the most suitable to integration. The Economic Commission of the United-States (EC-USA) and the West African Organization (WAO) changed African Union (AU) from the year 2000, have given incentives to this approach that the African governments' communities have adopted.

Thus, the West Africa will set up many regional cooperative institutions but, the most advanced and complete one is the Economic West African Community (ECOWAS) which has the duty to lead the acceleration of development process through suitable economic politics. Its success will be examples for communities of the

same kinds of other African regions that aggregation should lead at long run to the African Economic Community (AEC), whose aim is the settlement of a Common African Market (CAM), the ultimate stage of the African Union (AU).

The actual research work, based on economic history, aims to appreciate the efforts made by ECOWAS in the economic policy since the birth of the institution as regards regional integration and to determine approach perspectives on the phenomenon of under development faced with mixed or deceiving results of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) and of the globalization.

I. INTRODUCTION

La gestion des espaces géographiques constitués répond de nos jours à des principes établis, recourt à des options ou modes de développement que proposent les décideurs politiques, utilise des mécanismes adaptés au mode et à l'option choisie, suit des procédures établies aux fins d'atteindre les objectifs déterminés pour les intérêts de la collectivité composée des entités sociales et des entités spatiales.

Les défis du monde contemporain ont imposé aujourd'hui les voies à suivre dans le sens d'une complémentarité, ont défini des règles de jeu et des critères pour l'organisation, la gestion, l'évaluation, le contrôle de la gestion des économies nationales, ont favorisé une redéfinition de la politique des échanges internationaux, ont rendu l'espace économique interdépendant à telle enseigne qu'il est impensable de parler d'économie fermée ou autarcique.

Le processus qui a conduit à cet état de fait est historique, fruit de la conjonction d'événements diversifiés relevant de tous les domaines de la vie sociale au titre desquels des faits économiques, sociaux, culturels, scientifiques, techniques, technologiques, financiers, commerciaux, anthropologiques, environnementaux, politiques, etc. Il s'est inscrit dans une dynamique évolutive excluant toute possibilité d'inversion, préjudiciable aux intérêts individuels, collectifs sans lesquels aucune société viable ne peut se construire.

Lorsque l'on analyse le contexte politique mondial, l'on constate une distribution des cartes découlant des rapports de forces existants, patiemment établis pour la domination économique, la défense, la sauvegarde et la promotion des intérêts nationaux de la part de dirigeants à esprit de conquérants, véritables bâtisseurs. Il n'est donc pas étonnant que l'on puisse de nos jours s'interroger sur les politiques pratiquées dans les espaces géographiques qui sont déterminées

par le phénomène de complémentarité et de subsidiarité, qui transfère aux compétences nationales ce qui n'est pas du domaine de l'autorité supranationale.

Aucune entité sociale ou corps social, évoluant dans un espace en voie de globalisation, ne peut ignorer le bien-fondé, la signification, les attentes des politiques qui se définissent, qui s'établissent et qui orientent les comportements humains. Aussi, lorsqu'on parle des politiques économiques au regard de l'intégration sous régionale ou régionale africaine il s'opère ipso facto un choix qui oriente les autorités sur la voie de développement à suivre en vue de gérer les espaces nationaux ou régionaux constitués ou en voie de constitution.

Dans le cas spécifique de l'Afrique qui nous préoccupe, le sujet demeure intéressant car il permet d'analyser les politiques économiques à mener dans un cadre déterminé pour résoudre le problème posé par le sous-développement du continent. La CEDEAO se présente comme l'espace modèle qui permet de mener la réflexion afin de comprendre la pertinence de l'idéal poursuivi ou de la vision de société que les autorités se fixent.

Ainsi l'article dans une partie introductive effectuera une revue de la littérature existante dans le domaine de l'intégration, déterminera la méthodologie d'analyse utilisée, analysera les hypothèses de travail choisies et cernerà dans toute sa dimension la signification du concept (Partie I), fera le diagnostic de l'intégration économique africaine vu sous l'angle sous régionale et régionale (Partie II) avant d'entrevoir les perspectives nouvelles africaines au regard de l'intégration (Partie III).

1.1 Revue de la littérature

Les exemples de tentatives d'intégration économique ne sont pas légion dans l'histoire

économique pour la simple raison que les espaces géographiques en voie de constitution en États souverains cherchaient l'affirmation dans leur identité.

L'histoire politique a révélé certes la présence d'entités spatiales à dimension très étendue mais celles-ci ne s'analysaient pas comme des espaces géographiques intégrés, l'intégration supposant le regroupement sur bases volontaristes et juridiques d'espaces nationaux dont les frontières attestaient de l'existence.

L'histoire universelle fait remonter à une époque récente – celle de la révolution industrielle (époque contemporaine) – l'apparition des tentatives d'espaces économiques intégrés comme l'Union Latine (UL) de la première moitié du 20^{ème} siècle. La littérature occidentale n'abonde pas ou n'est pas riche dans ce domaine pour la simple raison que la philosophie politique de l'intégration économique n'est pas encore ancrée dans les mœurs. Ce qui ne sera pas le cas à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

L'Afrique ne déroge pas à cette constatation universelle et épouse autant que faire se peut les mécanismes et modes d'actions opérationnelles mis en œuvre dans un contexte de relations économiques internationales établies. Cependant, les recherches documentaires ont montré que des traces de pratiques de politiques d'intégration africaine existaient, mises en évidence sous la plume d'auteurs et chercheurs ressortissant de tous les espaces géographiques.

En dehors des éléments bibliographiques qui ont servi à la confection de cette étude succincte, l'on peut se référer à l'ouvrage documenté de KI-ZERBO sur l'histoire de l'Afrique noire¹ qui a recensé des ensembles politiques supra tribaux fonctionnant comme des entités géographiques intégrées sous la direction de conquérants comme Tchaka, Ousman Dan Fodio, El Hadj Omar, Samori, le Mahdi et Ménélik d'Éthiopie.

Il en est de même des publications en quatre tomes de JULY² sur l'histoire des peuples d'Afrique où l'auteur reconstitue toute la genèse politique africaine dans sa dynamique structurelle et surtout les formes de sociétés qui se sont constituées dans le temps et dans l'espace. Les grands ensembles intégrés économiquement au marché mondial n'émergeront effectivement que plus tard comme constaté par Ki-Zerbo.

Mettant à contribution les institutions internationales à vocation mondiale (Organisation des Nations Unies) à vocation sectorielle (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), les instances dirigeantes de ces institutions ont

commandé des études de recherches sur l'Afrique considérée par les tests archéologiques comme le berceau de l'humanité. En témoignent les vestiges artistiques livrés au public mondial par LEIRIS³ dont son ouvrage : « l'Afrique noire – la création plastique ». Politiques, historiens, économistes, ethnologues, archéologues, chercheurs de tous bords et de tous espaces se sont investis sans compter pour retracer l'histoire africaine dans sa dimension humaine, géographique, culturelle, organisationnelle pour prouver l'antériorité de sa civilisation et expliquer les fondements des théories sur l'évolution des espèces et l'origine surtout de l'espèce humaine.

En parcourant les divers ouvrages traitant de l'histoire africaine, condensés dans la bibliographie sommaire de cette étude, l'on est frappé par la densité des informations qui permettent de comprendre les formes d'activités que l'Afrique a connues, les formes d'organisations de sociétés humaines que le continent a engendrées et les extrapolations qu'on peut faire pour tracer les perspectives d'avenir d'un espace aussi stratégique, aussi riche en ressources variées, aussi diversifié dans sa structure environnementale.

A partir de ces données succinctes et parcellaires se pose la recherche de la problématique des politiques économiques africaines au regard de l'intégration sous régionale ou régionale.

1.2. Problématique de l'intégration sous régionale et régionale africaine

L'intégration économique est devenue un instrument de politique économique dans l'organisation, la gestion, le développement des espaces géographiques constitués dans un monde en perpétuelle mutation où les autorités politiques et les décideurs recherchent une position dominante de leur entité ou simplement un droit de cité dans le concert des nations. Les divers problèmes que posent les espaces économiques restreints dans la mise en œuvre des politiques de développement, dans la mobilisation des ressources financières et matérielles aux fins de développement ont convaincu les spécialistes en sciences de développement qu'une efficacité de l'action de développement dépend de la dimension spatiale des entités géographiques qui participent à des ensembles intégrés.

Dans l'environnement économique mondial actuel, il apparaît difficile pour des États à espace économique restreint de pratiquer une politique de développement efficient par suite des goulots d'étranglements multiples dont l'exiguïté du marché, la

faible rentabilité des unités productives agricoles, industrielles, commerciales, artisanales et autres. Aussi la plupart des États s'investissent-ils dans la constitution d'ensembles économiques viables en vue de réaliser des économies d'échelle.

La recherche des politiques économiques au regard de l'intégration sous régionale et régionale africaine qui nous préoccupe touche à la problématique du développement africain. Il s'agit pour les autorités nationales de répondre au questionnement suivant : quelles politiques économiques pour quel développement africain ? Ainsi posée, la question renvoie à la détermination du cadre opérationnel de la politique à mener que les experts et spécialistes en sciences de développement identifient à l'espace géographique intégré.

L'intégration économique, pour les nations contemporaines, est devenue l'approche rationnelle de gestion de l'économie en vue de mieux résoudre des problèmes forts complexes liés aux besoins des collectivités, aux désirs des populations, aux sensibilités humaines et surtout aux défis technologiques actuels. Diverses raisons militent en faveur de la pratique de la politique d'intégration qu'ont précisé certains membres de l'association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC) lors du colloque sur la CEDEAO⁴ organisé à Lomé en République Togolaise en 1979 sous les auspices du Ministère de l'Économie et des Finances.

Analysant les avantages d'une politique d'intégration économique régionale, les membres de l'association ont identifié cinq (5) éléments complémentaires à savoir que l'intégration économique permet :

- de réaliser des économies d'échelle au niveau des unités productives,
- d'exploiter les complémentarités naturelles c'est à dire tirer des avantages de la situation géographique et de la spécialisation,
- de limiter la fuite des cerveaux en offrant plus d'opportunités nouvelles d'emplois dans un cadre élargi,
- de réduire la vulnérabilité externe en stabilisant le marché des exportations,
- de réduire l'influence étrangère en favorisant le renforcement de la

cohésion collective dans les négociations internationales.

Quelles que soient les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de toute politique d'intégration au titre desquels : les difficultés structurelles, les difficultés politiques, les difficultés économiques, les problèmes sociaux, les différenciations dans le rythme de développement, etc., l'Afrique pour éviter sa marginalisation ne peut que s'inscrire dans la dynamique du développement par l'intégration selon une méthodologie appropriée.

1.3. Méthodologie d'analyse

La compréhension d'une politique économique nécessite l'utilisation de multiples niveaux d'élaboration de modèles identifiant les différentes catégories de variables concernées, les relations que ces dernières entretiennent entre elles ainsi que la fonction de préférence du décideur public et les choix stratégiques.

L'application d'une politique économique dans un cadre géographique de développement sous régional ou régional intégré se fonde sur un contexte méthodologique que AUBIN¹ situe à trois niveaux : la confection d'un modèle théorique définissant le critère de cohérence formelle à partir de la méthode déductive ; l'élaboration du modèle économétrique qui quantifie le modèle théorique précédent en utilisant un outil d'analyse inductive ; la détermination du modèle de politique économique qui, par combinaison des deux approches antérieures, pratique une approche déterministe.

(Footnotes)

¹ KI-ZERBO Joseph, *L'histoire de l'Afrique noire*, Éditions Hatier, Paris, 1978.

² JULY W. Robert, *Histoire des peuples d'Afrique* - Tomes 1 à 4 -, Éditions nouveaux Horizons, New York, 1971.

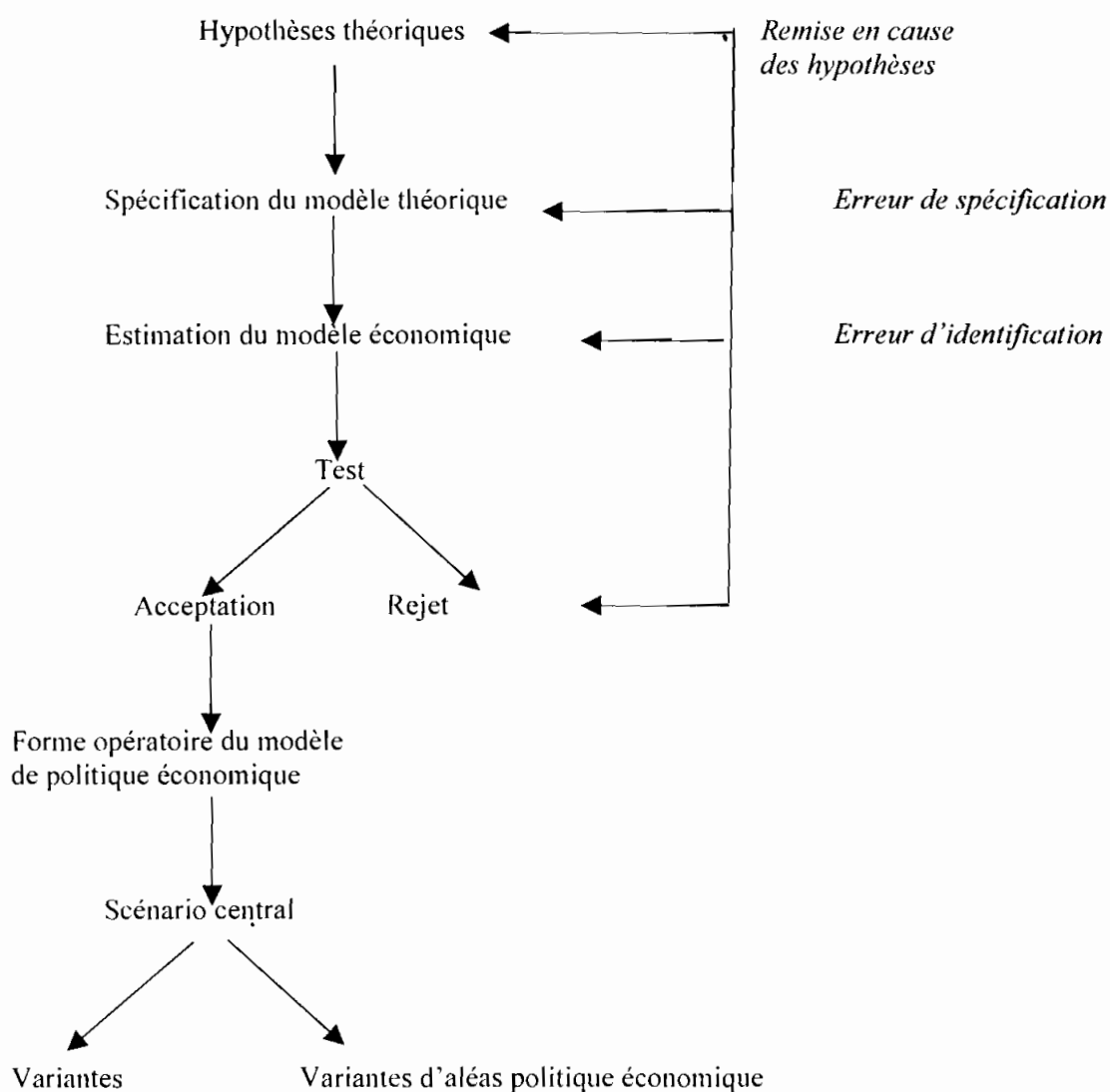
³ LEIRIS Michel et Cie, *L'Afrique noire - la création plastique*, Éditions Gallimard, Paris, 1967.

⁴ AIESEC, *Nécessités économiques et politiques de la CEDEAO*, Publication du ministère de l'Économie et des Finances, Lomé, 1979.

La spécificité africaine de développement régional en cours ou perspective suit une méthodologie par approche historique, déductive et inductive pour lui donner une grande chance de réussite. Que ce soit dans l'espace continental de l'ex Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ou des entités régionales constituées comme la CEDEAO ou la South African Development Economic Community (SADEC), la prise en compte préalable de l'expérience historique est indispensable pour situer le modèle à appliquer.

Toute politique économique rationnelle applicable à un espace régional intégré suit le modèle ci après des étapes qui conduisent à toute modélisation :

LES ETAPES DE LA MODELISATION
 CONTEXTE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE



La méthodologie d'analyse adoptée permet aux décideurs de s'appesantir sur les hypothèses sous jacentes à sa politique.

(Footnotes)

¹ AUBIN Christian et Cie. *Politique économique*. Collection Dyna
 'sup-Librairie, Vuibert, Paris, 2003.

1.4. Hypothèses de travail

Pour la facilitation de la compréhension des expériences de politiques économiques pratiquées au regard de l'intégration africaine sous régionale et régionale, deux hypothèses peuvent être considérées : la première se penche sur l'évolution de l'espace géographique africain en l'absence de fait intégrateur, la deuxième étudie l'évolution du même espace géographique dans le contexte de l'intégration.

1.4.1. Évolution économique africaine sans intégration

Si l'intégration peut constituer un cadre idéal pour le développement économique des espaces géographiques, qu'en serait-il en l'absence de cette éventualité. Telle est la première hypothèse que l'on peut avancer s'agissant du contexte africain. Il se révèle à travers les travaux de Ki-Zerbo¹ qu'une bonne partie de l'Afrique précoloniale a connu un certain développement économique dans un environnement non intégré.

Les grandes civilisations africaines de la préhistoire qui confirmèrent la thèse de l'Afrique, berceau de l'humanité, ont laissé des traces d'activités économiques par des objets divers dont les nouvelles techniques de datation ont confirmé le génie créateur de l'espèce humaine de cette époque et la pertinence de leur apport à l'évolution sociale et à la civilisation de l'universel si chère à l'écrivain feu Senghor Léopold Sédar.

Lorsque l'on s'intéresse à l'Afrique noire antique, l'Égypte ancienne étonne par ses pyramides, ses travaux agricoles, ses systèmes de tout-à-l'égout ; l'empire Koush et Méroé attire par les progrès dans les domaines de l'écriture, des arts et des sciences les sciences ; les grands royaumes et empires variés du VII^{ème} au XII^{ème} siècle comme l'empire du Ghana, de la Nubie, d'Aksoum, du Mali, de Gao, les États du Soudan central, les royaumes Yoruba et du Bénin, du Kongo et du Mònomotapa, l'empire Songhaï ont développé des activités qui touchent les routes, les marchés et les transactions.

Toute une pléthore d'espaces géographiques constitués entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle ont amorcé un processus de développement endogène enraciné dans les conditions environnementales qui suscitaient admiration et intérêt. Il en est ainsi du Soudan occidental, des royaumes côtiers, forestiers et intermédiaires de l'Ouest africain englobant le Sénégal et la Mauritanie,

la Sénégalie, le Libéria et la Sierra Leone, les pays de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire, de la côte d'or et de la côte du Bénin ; il en sera de même du Soudan central avec les ensembles du Cameroun, de l'Éthiopie et de la Somalie, des pays du nord du fleuve Zambèze et du bassin zaïrois ; enfin les royaumes Bantous, Zoulous s'organisent en de véritables entités spatiales que tentent de briser les conquérants Bœrs et Britanniques.

Ainsi sans que ses dirigeants aient recouru au principe intégrationniste de gestion des espaces géographiques constitués, l'Afrique a démontré sa vitalité économique qu'essayeront de conforter certaines tentatives d'intégration au XIX^{ème} siècle.

1.4.2. Évolution économique africaine sous intégration

Les expériences antérieures de gestion des espaces géographiques s'effectuaient par des dirigeants sans visions hégémoniques car les préoccupations d'alors se limitaient à la survie des populations, à la sauvegarde de la reproduction humaine, à l'édification des structures sociales. Avec l'ouverture progressive sur le monde extérieur, de nouveaux dirigeants africains émergèrent imbus d'idéal hégémonique qui animait tous les responsables politiques. L'activité économique se met au service du pouvoir politique qui tente par tous les moyens d'affirmer son autorité.

De véritables conquérants et bâtisseurs d'empires ou de royaumes mus par l'élan intégrateur et fédérateur apparaissent et bouleversent le panorama géopolitique africain. La politique économique ne peut se concevoir pour eux sans un espace viable et ils font de l'espace géographique régional intégré le cadre d'application de leur politique économique à base expansionniste et dominatrice. Entrent dans cette catégorie d'espaces géographiques intégrés : l'empire Zoulou de Tchaka, l'empire de Ousman Dan Fodio, l'empire d'El Hadj Omar Tall, l'empire de Samori Touré, l'empire de Madhi et l'empire de Ménélik II d'Éthiopie.

Ces conquérants connaissent l'importance des richesses naturelles de leur espace, disposent d'une abondante ressource humaine, maîtrisent les rudiments de techniques aratoires pour la promotion de l'agriculture, possèdent des compétences dans les travaux métallurgiques pouvant permettre la fabrication d'instruments de guerre pour les campagnes militaires

destinées à asseoir les bases de leur pouvoir. Il n'est donc pas étonnant que l'organisation de ces entités rencontre une méfiance de la part des envahisseurs extérieurs qui s'emploieront à détruire les structures réelles d'État une fois qu'ils ont posé pied sur le continent.

Avec l'invasion du continent africain par les conquérants blancs mus par le désir de conquête, l'instinct de domination, la recherche de débouchés, le prosélytisme religieux commencent le déclin des empires et royaumes autonomes constitués. La marche forcée de l'Afrique vers l'intégration au marché mondial selon une politique et une stratégie dont les dirigeants africains ne seront plus les initiateurs mais plutôt les exécutants passifs. L'époque contemporaine qui sera coloniale et émancipatrice des peuples opprimés ouvrira la voie à la pratique de la politique économique d'intégration au niveau mondial, politique très dominatrice à laquelle l'Afrique ne peut échapper.

Pour faire l'état des lieux et comprendre la pertinence des politiques économiques engendrées dans des espaces géographiques constitués, il s'avère plus qu'impérieux de comprendre la signification même des instruments utilisés en cernant le sens et, pourquoi pas, la portée du concept de politique économique.

1.5. Signification du concept

D'innombrables auteurs ont écrit sur le concept de politique économique qu'ils considèrent comme l'instrument privilégié dont disposent les décideurs politiques pour gérer un espace géographique dans l'intérêt des populations et de la collectivité. La politique économique que l'on mène doit s'adapter aux circonstances (dimension temporelle), aux espaces (dimension spatiale), aux institutions (dimension structurelle) et aux désirs des bénéficiaires des actions (dimension humaine).

Le concept de politique économique ne s'est installé dans la pratique de gestion de la cité (espace géographique des temps anciens) ou des États (espaces géographique contemporain) que progressivement. Il résulte d'un long et lent processus historique en s'adaptant aux conditions circonstancielles et se renforçant au fur à mesure d'apparition des formes d'organisation des sociétés humaines. Il fut pratiqué d'une certaine façon dans les structures de l'État esclavagiste, de l'État féodal, de l'État mercantiliste, de l'État libéral, de l'État démocratique. Sa perception

varie donc selon les auteurs tant dans le temps, dans l'espace.

1.5.1. Approche définitionnelle différenciée selon les auteurs

L'histoire de la pensée économique a analysé la politique économique pratiquée par les nations à travers les modes d'organisation économique adoptés et les perceptions que chacun se faisait des objectifs visés, des effets attendus et des moyens à utiliser. Selon l'école de pensée dont on se réclame, le sens de la politique économique varie.

Ainsi, l'école de pensée libérale ne l'admettait pas comme instrument à utiliser car contraire aux principes qui gouvernent les fondements de cette pensée. Mais cela n'empêche pas que les décideurs politiques y recourent en cas de besoin pour faire face aux difficultés économiques. L'école de pensée non libérale (dirigiste ou planifiée), quant à elle, en fait la déterminante clé de l'action économique d'un espace géographique.

Le contexte africain n'évolue pas en marge de cette différenciation de perception mais tient compte de sa spécificité pour favoriser des adaptations nécessaires. À travers les positions des auteurs respectifs, l'on peut constater la complexité du concept qui cependant ne freine pas son emploi comme instrument opératoire de gestion de l'espace géographique.

S'agissant de l'Afrique, lorsque l'on veut cerner la notion, l'interrogation se porte sur le meilleur instrument susceptible de faire sortir cet espace de son état de sous-développement. La politique économique se présente alors comme un moyen expérimenté ayant fait ses preuves car se fondant sur des principes, des techniques et suivant des modalités de mises en œuvre propres.

Selon BILLY², la politique économique est une technique récente qui met l'accent sur l'interventionnisme de l'État. Elle a été pratiquée à l'époque antique dans l'empire athénien, dans l'empire romain, par les États nations à l'ère mercantiliste. Elle peut s'appliquer tout aussi bien dans l'environnement africain.

Dans la perception libérale de l'économie, son utilisation vise à sauvegarder l'équilibre économique, à imprimer une certaine tendance à la conjoncture, à promouvoir la croissance et à atteindre certains objectifs sociaux. La politique économique dans l'État libéral s'apparente à de l'interventionnisme économique mis en œuvre dans le cadre de budgets économiques annuels

ou de plans à moyen terme lorsque le choix du mode de développement est le développement planifié.

Toute politique économique se fonde sur une doctrine, fixe des objectifs, utilise des instruments diversifiés et fait l'objet de stratégies soit nationales ou mondiales comme cela transparaît dans les ouvrages des penseurs de l'école classique libérale, de l'école classique réformiste et socialiste, de l'école classique marginalistes ou néoclassique, de l'école historique allemande, de l'école keynésienne.

Pour des chercheurs comme KPETIGO³, deux types de courants peuvent être ciblés : la conception anglo-saxonne et la conception exhaustive de G. Myrdal et F. Perroux.

La conception anglo-saxonne considère l'intégration comme une absence ou une élimination progressive des discriminations dans les rapports économiques entre différents pays. Elle a une base idéologie néo-libérale.

Pour Myrdal et Perroux, le terme d'intégration se définit en tenant compte du changement social, d'une norme et des moyens. L'intégration implique alors un accord sur les fins et devient un processus dynamique associant moyens, normes et fins. Elle implique la prise en compte des conditions environnementales.

1.5.2. Mise en œuvre différenciée selon les espaces

La perception diversifiée des auteurs sur la définition de la politique économique découle du fait que celle-ci s'applique dans des espaces géographiques différents, dépend de l'option économique que les dirigeants adoptent à savoir le mode libéral ou le mode planifié de gestion de l'économie. En fait les définitions tiennent compte du degré d'intervention des structures économiques.

L'espace géographique est le cadre idéal pour mener une politique économique. Ce cadre comporte des réalités qui sont historiques, culturelles, économiques, démographiques, sociologiques, sociales, environnementales, psychologiques, qu'il est difficile d'ignorer si l'on doit organiser la gestion de la cité ou de la nation. Ainsi, la connaissance des contours du concept de politique économique va de paire avec la

connaissance des réalités de l'espace dans lequel elle doit ou veut s'appliquer.

L'histoire économique regorge d'exemples d'échecs de politique économique que les décideurs ont voulu appliquer en méconnaissance des réalités locales, de l'analyse des faits historiques concernant les attitudes et les sensibilités, les aptitudes et capacités, les prédispositions et le niveau d'émancipation intellectuelle et culturelle des populations; de même d'autres échecs interviennent en ignorance des formes d'activités créées par les communautés et susceptibles d'évoluer sans subir de mutations révolutionnaires ou simplement des transpositions d'activités inadaptées et inadaptables.

Une politique économique appliquée dans l'espace Nord américain peut ne pas convenir à l'espace Européen, encore moins aux espaces asiatique, africain et océanique (australien) du fait des différenciations ayant trait aux particularismes géographiques, aux particularismes sociologiques (mentalités, us et coutumes), aux données historiques, aux spécificités économiques et aux conditions sociales.

Comme on le voit, l'intégration s'apprécie différemment selon les auteurs, selon les espaces et les modes d'action économique que le diagnostic de sa mise en œuvre dans l'espace africain devrait faire ressortir.

II. DIAGNOSTIC DE L'INTEGRATION

REGIONALE AFRICAINE

L'on peut faire remonter à une origine très lointaine le phénomène d'une intégration économique en nous référant aux hypothèses de travail émises plus haut. Inconsciemment ou consciemment la philosophie intégrationniste restait une hantise des dirigeants quel que soit l'espace géographique considéré.

Les continents comme l'Asie ancienne, l'Europe antique, l'Amérique du nouveau monde ont tous été marqués par la recherche d'un espace économique vital pour les populations. Si ce ne sont pas des États continents qui ont été édifiés par les conquérants dominateurs, ce sont des Économies mondes qui ont succédé à ces derniers sous l'impulsion des mêmes bâtisseurs d'empires.

La révolution industrielle qui s'opéra à partir du milieu du 18^{ème} siècle a renforcé la perception d'intégration des espaces géographiques constitués pour mieux tirer profit des effets de la révolution scientifique et technique, du progrès intellectuel induit

(Footnotes)

¹ KI-ZERBO, op. cit., pp. 726-727.

² BILLY Jacques, *La politique économique*, Presses universitaires de France, Paris, 1957, p. 5 à 6.

³ KPETIGO Elias, un exemple d'application de la théorie d'intégration à un espace régional : la CEDEAO – Colloque de la CEDEAO -, Publication du MEF, op. cit.

par la conception humaniste nouvelle qui fait de la liberté individuelle le socle de la créativité, de la productivité, de l'essor économique et des mutations sociales.

Les découvertes scientifiques et techniques de l'époque industrielle, les bouleversements du paysage social consécutifs à la révolution politique ont créé un environnement propice à l'ouverture des frontières, à la diffusion des fruits du progrès technologique dans tous les secteurs d'activité. L'espace africain ne peut s'exclure de cette dynamique nouvelle de l'ère industrielle que d'éminents penseurs ont conforté par leurs écrits.

L'intégration régionale ou sous régionale économique de l'espace géographique africain est une conditionnalité de réussite du développement économique et social conformément à la nouvelle donne de la politique des relations économiques internationales.

Quel type de politiques économiques l'entité spatiale africaine a-t-elle menée ou doit mener pour promouvoir son développement et l'épanouissement des populations qui y vivent ? Ces politiques ressortent des expériences qui toutes restent dominées par la recherche d'une certaine intégration qui renforce les structures, rentabilise les activités et libère les énergies intellectuelles.

L'Afrique fourmille d'exemples éloquentes en ce domaine qui méritent qu'on s'y intéresse, qu'on le révèle au plus grand nombre d'individus afin que cela puisse servir de référence pour les actions futures.

Le diagnostic qui sera mené s'intéressera d'abord aux formes de politique économique d'intégration africaine menées mais orientées vers l'extraversion ; ensuite, il s'appesantira sur les mêmes politiques recherchées sous l'angle de l'introversion ; enfin, il s'attachera à l'analyse du contenu de la politique d'intégration régionale en cours.

2.1. Extraversion de la politique économique dans le cadre de l'intégration africaine coloniale

Avec l'époque industrielle (1750 jusqu'à nos jours) qui commença sa dynamique avec la révolution industrielle, s'amorça une nouvelle vision des relations économiques internationales qui sépare le centre (pays industriels) et la périphérie (pays agricoles) par une stratégie fondée sur la spécialisation. L'intégration de l'économie mondiale devint une préoccupation des dirigeants des nations conquérantes en vue d'asseoir leur hégémonie, assurer un développement économique et social durable à leur nation, contrôler les ressources stratégiques mondiales.

Cette philosophie politique scelle le destin de plusieurs entités spatiales qui, avant la révolution industrielle, suivaient leur propre voie de développement dans une relative autonomie. Le développement du capitalisme amena à la recherche de débouchés et d'espace vital pour les économies industrielles qui recoururent au colonialisme, instrument de l'impérialisme, pour faire passer sous le joug de la dépendance beaucoup d'espaces géographiques constitués en entités spatiales souveraines (États). L'Afrique payera un lourd tribut pour cette politique qui disloqua les royaumes et empires existants, freina le processus endogène de développement et entraîna la dégradation des conditions sociales.

L'orientation économique se fonda alors sur l'extraversion, voulue et entretenue par les puissances coloniales. Les nations conquérantes mirent en place des ensembles régionaux qu'elles animèrent sous forme d'empires tant en Afrique anglophone que francophone.

L'essentiel est de sauvegarder le caractère extraverti de ces ensembles que VANHAEVERBEKE¹ considéra comme des structures spécialisées d'exploitation des peuples.

Pour AMIN², les structures façonnées autour de cette spécialisation, qui ne correspondent nullement aux vocations naturelles des pays, mais aux intérêts de la métropole, sont à l'origine des blocages actuels et des distorsions sociales qui handicapent le développement africain.

Il se trouve ainsi révélée au grand jour la nature du phénomène colonial que certains auteurs et hommes politiques se sont évertués à présenter comme une sorte de fatalité historique sans doute pour faire accepter les entreprises coloniales par l'opinion publique. Or, en fait GONIDEC³ considère la colonisation comme « le produit original de l'Europe » parvenue à un certain stade de son développement, celui du capitalisme. La bourgeoisie européenne, « sous peine de mort, force toutes les nations à adopter le mode bourgeois de production, elle les force à introduire chez elles la prétendue civilisation, c'est-à-dire à devenir bourgeoises. En un mot, elle se façonne un monde à son image ».

La situation économique africaine actuelle est la résultante de la politique coloniale et ne peut être appréhendée sans la compréhension de la philosophie sous-jacente de la colonisation et la saisine des domaines qu'elle a couverts durant le temps de sa mise en oeuvre.

2.1.1 La philosophie politique coloniale

Des auteurs comme GONIDEC⁴ ont analysé l'essence du phénomène colonial en expliquant que les motifs qui sont à la base de l'expansion coloniale sont la domination sous forme juridique, économique, sociale, culturelle, religieuse, scientifique, technologique, etc., le désir de puissance et de conquête. Le phénomène colonial est un phénomène global de domination dont tous les aspects sont solidaires et complémentaires c'est à dire non dissociables car vouloir dissocier l'aspect juridique et l'isoler, c'est ne révéler qu'un aspect de la réalité, infiniment plus riche et plus complexe.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)⁵ a en son temps, au moment où l'on définissait la politique du Nouvel Ordre Économique International (NOEI), précisé à la 7^{ème} session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1975 que l'insertion de l'Afrique dans le giron du capitalisme mondial, qui recourt à l'impérialisme pour parvenir à ses fins et le contrôle du commerce mondial par des mécanismes et procédures à caractères léonins définis au profit des pays du centre explique à bien des égards l'état de régression économique africaine.

Par les ensembles géographiques créés politiquement, la colonisation s'ouvre à une forme d'intégration économique extravertie au profit de la métropole. MENSAH⁶, explique la légitimation du pacte colonial par les principales caractéristiques suivantes :

- La réservation du marché colonial aux produits de la métropole,
- L'exploitation des produits coloniaux exclusivement à destination de la métropole,
- Le monopole des transports entre la métropole et les colonies et entre les colonies et la métropole réservé à la seule marine métropolitaine,
- L'accueil privilégié accordé aux denrées des colonies dans la métropole.

Pour mener à bien l'intégration économique régionale coloniale africaine, le colonisateur utilise des modes d'établissement de la domination tels que l'annexion sous forme violente ou pacifique, le protectorat obtenu par voie négociée, le mandat et la tutelle confiés par une autorité supranationale.

Dans tous les cas, l'Afrique anglophone comme francophone ont connu ces variantes de modes

d'établissement. L'empire britannique a regroupé en son sein toutes les possessions britanniques en Afrique sur base individuelle ou de regroupements ; l'empire français a mis en place les entités politiques régionales comme l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale françaises dans le but de s'assurer des débouchés pour les échanges, de constituer un réservoir de main d'œuvre et de maintenir une position de puissance à l'échelon mondial.

Cette extraversion économique se préoccupait des domaines stratégiques d'intérêt majeurs pour les puissances coloniales.

2.1.2 Les domaines coloniaux de prédilection

Dans sa politique de domination et d'exploitation coloniale, le colonisateur qui a opté pour la constitution d'espaces économiques viables a également déterminé les domaines dans lesquels il peut opérer en s'assurant une réelle rentabilité capitaliste.

Une extraversion économique se fonde sur les besoins de la métropole à satisfaire par des produits inexistants sur le marché métropolitain et sur une volonté politique de faire de la colonie un appendice économique ou un arrière pays d'expansion.

KI-ZERBO comme AMIN ont su dans leurs publications respectives variées recenser les domaines économiques d'interventions coloniales dans l'intérêt exclusif des espaces métropolitains. La spécialisation internationale qui fonde l'impérialisme et le développement du capitalisme mondial identifie deux catégories d'entités spatiales : celles du centre qui sont industriels ; celle de la périphérie qui sont agricoles.

La justification de cette distinction peut se trouver dans le fait que la transformation industrielle crée plus de valeur ajoutée alors que l'échange à l'état naturel des productions limite la valeur ajoutée. Ainsi, délibérément l'intégration économique coloniale de l'espace africain s'intéressera à la mise en valeur économique extravertie dont les domaines privilégiés seront l'économie agricole alimentaire, l'économie de plantation de rente et l'économie minière.

(Footnotes)

¹ VANHAEVERBEKE André, *Rémunération travail et commerce extérieur*, Université de Louvain, 1970.

² AMIN Samir, op. cit., p. 23. ³ GONIDEC P.-F., *L'État africain*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1970. pp.43-44.

⁴ GONIDEC, op. cit., pp. 48 à 52.

⁵ OUA, *L'Afrique et le nouvel ordre économique international*, Publication du secrétariat général de l'OUA, Addis Abeba, 1975.

⁶ MENSAH Adjévi et Cie, Poids de la CEDAEO in colloque CEDEAO, op. cit.

⁷ KPETIGO, Elias, op. cit.

Vont se développer en Afrique, quels que soient les espaces considérés, l'économie de plantations pour l'arachide, les palmistes ; l'économie de rente, pour les produits tels que le café, le cacao, le thé, le coton ; l'économie minière pour l'exploitation du fer, du cuivre, de la bauxite, des phosphates, du charbon, etc. Ces domaines ne connaîtront aucun degré d'industrialisation car les produits concernés sont à exporter à l'état brut vers des usines de transformation situées en métropole.

La politique d'intégration économique extravertie explique le blocage du développement africain qui se traduit par une performance limitée des agrégats économiques, un faible développement des ressources humaines, une absence de complémentarité des unités de production, l'ampleur du sous-emploi de la main d'œuvre et la rareté des investissements productifs.

2.1.3 Les résultats de l'intégration économique extravertie africaine

Des siècles ou des décennies de colonisation pour la plupart des pays africains devraient montrer une évolution satisfaisante des entités spatiales à travers l'appréciation de divers indicateurs socio-économiques couramment admis pour l'évaluation des performances. Ces indicateurs concernent tous les domaines ou secteurs d'activités de façon à prendre en compte tant les aspects quantitatifs que qualitatifs de l'entité observée.

Si la colonisation avait pour but une mission ou une œuvre civilisatrice, les régions colonisées connaîtraient un progrès économique et social certains les rapprochant peu ou prou du niveau des nations colonisatrices dans les domaines de la production agricole, industrielle, artisanale, commerciale et des échanges ; de la maîtrise du savoir et l'outil technique et technologique ; dans l'édification des infrastructures de bases du développement comme les transports terrestres, maritimes et fluviaux, dans les transmissions par les postes et les télécommunications ; dans l'excellence de l'éducation et de l'instruction.

Malheureusement, à part de rares exceptions volontairement entretenues par suite de la tendance à la pratique de la politique l'assimilation ou d'association, le bilan global reste décevant car l'impérialisme n'a pas pour vocation de développer les colonies ni d'amener au progrès les populations concernées ; au plus leur fournit-on le minimum pour leur survie, leur reproduction. L'héritage s'analyse non seulement en spoliation économique mais aussi en tentatives d'organiser des guerres civiles qui, polarisent

les énergies, et en velléités de contrôler les immenses ressources africaines encore inexploitées.

Les travaux de recherches des experts de l'OUA et la CEDEAO ont abouti à la constatation amère qui se récapitule dans :

- l'absence de productivité agricole devant constituer le moteur de l'industrialisation,
- l'inexistence d'un début d'industrialisation du fait de la faible contribution de celle-ci au produit intérieur brut national ou régional,
- la faiblesse de la participation aux échanges intra-africains et mondiaux,
- la baisse constante de l'aide au développement que ne compensent pas les ressources nationales faute d'activités productives locales,
- L'accumulation tendancielle de déficit commercial ayant pour conséquence l'insuffisance des ressources disponibles aux fins développements.
- L'évolution défavorable des termes de l'échange au niveau mondial.

Les données de statistiques économiques fournies par KPETIGO⁷ se présentent comme suit au niveau de l'évolution séculaire des termes de l'échange africain dans ses rapports avec la première puissance mondiale de l'époque

<u>Période</u>	<u>Rapport Prix des Matières/ Prix des biens manufacturés dans le commerce mondial</u>	<u>Rapport Prix des Importations/ Prix des exportations pour la Grande Bretagne</u>
1875 - 80	147	163
1881 - 85	145	167
1926 - 30	118	120
1931 - 35	93	101

Cette évolution prouve le phénomène de la dégradation constante des termes de l'échange, la spécialisation impérialiste ou le confinement des pays à l'échelon mondial en zones (espaces géographiques) agricoles et en zones (espaces géographiques) industrielles, la tendance à l'inflation occasionnée par la hausse permanente des prix des produits industriels et la baisse structurelle des prix de produits primaires.

La faible performance constatée de l'Afrique coloniale intégrée trouve également sa justification dans la croissance limitée du produit intérieur brut dont le taux excède rarement 2%, dans la non maîtrise de l'inflation qui beaucoup plus importée souvent est supérieure à 2%, une réduction drastique des investissements dont le taux moyen au prorata du PIB atteint rarement 10%, et un coefficient de capital insignifiant (taux d'investissement/taux de croissance réel) de l'ordre de 3. Noircira encore plus le bilan l'absence de formation des compétences qui conditionnent tout développement.

Les différentes assises de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et celles de l'OUA¹, tenues depuis leur création au cours de la première décennie des Nations Unies pour le développement (1960-69) ont attiré l'attention des instances onusiennes sur la persistance de la détérioration économique africaine dont les causes remontent très loin dans l'histoire coloniale. Elles ont identifié les causes qui gênent le redressement du continent, de même que les symptômes que ces causes ont engendrés.

Les indicateurs économiques qui ont été ciblés concernent pour la plupart : la baisse du taux de la production régionale, la diminution du taux global d'investissements consécutif à l'inexistence d'un taux d'épargne conséquent (moins de 10% en moyenne par an), la baisse de la production agricole dont la conséquence est de gêner l'autosuffisance alimentaire, la contraction des cours des principales productions

extractives, l'état déplorable de l'infrastructure de base du développement qui hypothèque les activités économiques, la détérioration grave de la balance des paiements de la région.

L'on se demande si cette évolution décevante constatée se poursuivra au cours de la période d'introversion de la politique économique africaine intégrée de l'époque post coloniale

2.2 Recherche de l'introversion de la politique économique dans le cadre de l'intégration africaine post-coloniale

La période coloniale africaine se termina durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle avec l'accession à l'indépendance de la plupart des colonies à l'issue de luttes de libération nationale ou d'ententes négociées de façon à faire l'économie des guerres d'indépendance dommageables aux protagonistes. L'euphorie des indépendances ne fait que masquer la réalité des problèmes qui persistent en s'aggravant.

Les dirigeants africains se virent obliger de chercher des approches de solutions sans s'en référer à l'ancienne puissance coloniale qui se désintéresse de leurs préoccupations, n'ayant plus d'intérêts stratégiques à défendre même si elle met progressivement en place une nouvelle stratégie de domination fondée sur une approche néocoloniale qui s'effectuera par la voie de la coopération.

Le développement africain par la politique économique d'intégration coloniale n'ayant pas réussi, les décideurs politiques africains se sont orientés vers l'introversion de cette politique en comptant sur les capacités productives propres nationales et régionales. Ils choisiront la voie de développement économique par la coopération sectorielle ou régionale.

2.2.1 La mise en œuvre de la coopération sectorielle

Avec la fin de la deuxième guerre mondiale, l'apparition des guerres localisées dans les régions sensibles du monde, l'accession à la souveraineté internationale des nations auparavant colonisées, la dislocation des empires et la naissance d'États libres en Europe, une nouvelle philosophie d'approche des relations internationales se fait jour où la coopération se présente comme une stratégie souple d'établissement de relations entre les nations.

L'Afrique qui a expérimenté les éléments de la politique économique dans un espace géographique d'intégration coloniale a, après les indépendances, dans un premier temps, opté pour une stratégie nationale de promotion économique et sociale. Elle a été appuyée en cela par les ex-puissances coloniales qui appliquaient le principe de la division pour le règne en agissant sur les fibres nationalistes des dirigeants africains. L'échec de la première stratégie décennale des Nations Unies pour le développement (1960-1969) leur a ouvert les yeux face à l'amplification de la régression économique héritée de l'époque coloniale.

L'exiguïté des espaces nationaux ne favorisant une véritable politique de développement, certains dirigeants ont commencé par s'interroger sur l'efficacité des regroupements économiques. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique de BOUTROS-GHALI², alors Secrétaire général de l'ONU, qui a pour but de renforcer le Nouvel Ordre des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique et le Plan d'Action du Système des Nations Unies pour la Reprise et le Développement de l'Afrique.

L'appui au développement africain par la voie de l'intégration sectorielle ou régionale est devenu une priorité afin d'accélérer le processus de relance économique globale. Des initiatives nationales conduiront au lancement de plusieurs actions de coopération sectorielle qui touchent plusieurs domaines notamment l'agriculture, l'éducation, la formation et la recherche, l'industrie, la monnaie et les banques, les ressources naturelles, la santé, le tourisme, les transports et communication, et autres domaines confinés à un seul secteur, etc.

La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)³ a dans un répertoire publié en 1975 recensé une centaine d'organisations multinationale n'intéressant qu'un seul secteur. Avec le temps, certaines ont disparu, d'autres ont changé de

dénomination ou étendu leur champ d'actions. La diversité des domaines de développement de nos jours a fait augmenter de moitié les secteurs de ce répertoire.

Ce qui frappe dans la consultation du répertoire est la diversité des domaines d'intérêts, la précision des missions confiées à ces organismes, la détermination des finalités attendues de leurs actions. Les préoccupations des initiateurs sont de fonder la résolution des problèmes africains sur la connaissance des secteurs d'activités où l'action communautaire garantit le succès et la pérennité de l'œuvre. Dans le cadre de la CEDEAO, les priorités et stratégies de développement arrêtées et regroupées par UBOGU⁴, mettent aussi l'accent sur l'importance de la prise en compte de la dynamique sectorielle comme l'un des moyens efficaces de promotion des économies nationales.

De même, le secteur clé développement ciblé par ORIMALADE⁵ est le commerce et les échanges qui doivent faire objet d'intégration sectorielle. Les bienfaits de cette intégration commerciale qui développe les échanges, améliore la balance commerciale, assure la promotion des produits locaux, favorise les économies d'échelle, conditionne la libre circulation des biens et services, ont été analysés dans tous leurs aspects par les économistes de l'association des économistes ouest africains.

2.2.2 L'avènement des institutions à vocation sous régionale et régionale

La seconde moitié du XX^{ème} siècle a fait changer de philosophie d'approche du développement à la plupart des responsables politiques qui constatent que seuls les grands espaces géographiques constitués arrivent à répondre de façon efficiente aux défis du développement.

Il est devenu une réalité que les espaces restreints sont confrontés aux problèmes de rentabilité des unités de productions, de dimension insuffisante du marché

(Footnotes)

¹ Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, Recommandations de la XXI^{ème} session de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement, Addis Abeba, 1985.

² BOUTROS-GHALI, *Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique*. Publications de l'ONU, Washington, sd.

³ CEA, *Répertoire des organisations intergouvernementales de coopération en Afrique*. Publication des Nations Unies - CEA. Addis Abeba, 1976.

⁴ UBOGU & Cie, *Development planning in the economic community of west african states*. Publication West african economic association, Ibandan, 1983.

⁵ ORIMALADE, Adeyinka & Cie, *Trade and development in economic community of West African states*, New Delhi, 1984.

de consommateurs, de désintérêt des investisseurs financiers et de déficience du capital technologique.

La recherche de l'union régionale ou sous régionale d'espaces nationaux restreints est devenue une évidence ou à tout le moins une réalité à laquelle s'est convertie la majorité des autorités chargées des politiques.

Aussi, au cours de la décennie 1970, suite à l'échec de la première stratégie onusienne pour le développement, l'OUA décida-t-elle de recourir à la coopération régionale pour promouvoir le développement économique et social national et régional. La CEA se faisait l'écho de cette nouvelle approche en mettant sur pied une équipe d'experts devant proposer le plan d'action à suivre, la stratégie à appliquer et les moyens à mobiliser.

Le partenariat à établir n'excluait aucun secteur et se préoccupait même du secteur privé puisque dans l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique de BOUTROS-GALHI¹, il a été recommandé pour le cadre de la coopération Sud Sud (partenariat avec l'Afrique) que « l'une des priorités doit être de mobiliser les énergies et les talents créateurs collectifs des commissions régionales, des banques régionales de développement, des communautés économiques régionales et des principales organisations-cadres des milieux d'affaires et du secteur privé d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ».

Dans cet ordre d'idées seront lancées des organisations sous régionales et régionales de dimension variée pour répondre aux soucis des dirigeants politiques africains d'asseoir des bases objectives et fiables de développement économique et social intégré. Recensant en 1975 les organisations régionales ou sous régionales africaines, la CEA² trouve plus d'une vingtaine qui associent deux à plus de deux ou plusieurs États qui ont accepté un transfert de souveraineté à une organisation internationale ou supranationale. Depuis lors, leur nombre continue de s'allonger en raison des nouveaux défis et des nécessités environnementales.

L'étude des structures de ces institutions montre qu'elles sont censées s'occuper de problèmes d'intégration politique, économique, financière et sont autorisées à couvrir des secteurs d'activités sectorielles de façon à favoriser l'interdépendance sectorielle.

Les unions sous-régionales s'étendent à deux, cinq ou moins de dix États ; les unions régionales regroupent plus de dix États. A titre d'illustration, l'on peut citer le regroupement sénégalais, le conseil de

l'entente, l'union monétaire ouest africaine, l'organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, l'union des États d'Afrique centrale, etc.

Elles sont identifiables par des appellations diverses notamment : agence, comité permanent, commission, conseil, conférence, fédération, d'organisation, secrétariat, union, communauté qui préfigure leur mission et leur champ d'action. Dans la recherche d'une coopération plus fonctionnelle, l'espace régional s'étendra à l'espace inter régionale africain ou extra africain pour donner des entités de coopération horizontale étendue (Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et de coopération verticale sous forme d'économies monde (ACP – Union Européenne).

Le principe de l'intégration économique régionale africaine déterminé comme moyen de développement économique et social, les domaines d'intérêt à couvrir méritent tout autant l'attention des autorités qui vont s'y atteler à travers les dispositions statutaires des organisations créées.

2.3. Contenu de la politique d'intégration régionale africaine

L'Association Économique de l'Afrique l'Ouest (AEAO)³ dans ses diverses revues annuelles a fourni, par des analyses sectorielles de chercheurs membres, des renseignements précieux et complets sur des domaines couverts par la politique d'intégration africaine.

S'intéressant au contexte national, ces économistes chercheurs ont identifié les domaines de l'éducation, de la circulation des biens, du commerce extérieur, des transports, des compétences où une certaine complémentarité se dégage par le jeu des échanges quoique modestes soient-ils. En cela, ils s'inscrivent dans les dispositions statutaires des institutions régionales.

2.3.1. Domaines et modes d'actions

Une grande similitude se constate dans l'énoncé des domaines d'actions identifiés par les organismes africains de coopération régionale ou sous régionale. En prenant le cas de la CEDEAO⁴ comme exemple le Traité instituant la communauté, cette institution a énuméré les secteurs d'intérêts qui doivent conduire à la promotion économique et sociale régionale.

Il s'agit en l'occurrence des échanges, de la liberté de mouvement et de résidence, du développement et de l'harmonisation industriels, de la coopération dans les domaines agricoles et des ressources naturelles, de la coopération en matière monétaire et financière, de l'infrastructure-liaison en matière de transports et de communication, des ressources énergétiques et minérales, des questions sociales et culturelles, du fonds de compensation, de coopération et de développement (FCCD), des dispositions financières, du règlement des différends, et des dispositions générales et finales. Ces mêmes aspects se retrouvent dans le Traité de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec des modifications mineures au niveau de certaines désignations ou identifications d'organes opérationnels.

Au niveau de l'UEMOA⁵, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sera l'homologue du FCCD aujourd'hui éclaté en deux institutions : la Banque Régionale d'Investissement (BRI)⁶ et le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRD) regroupés tous les deux dans le holding dénommé Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC).

A travers ces domaines, il apparaît que les modes d'actions se matérialisent en diverses politiques de la part des instances communautaires. Les secrétariats exécutifs des institutions régionales ou sous régionales sont chargés de mettre en œuvre la politique de circulation des personnes et des biens, la politique industrielle, la politique agricole, la politique commerciale, la politique monétaire et financière, la politique des transports, la politique énergétique, la politique sociale et culturelle, la politique d'arbitrage. Avec les nouveaux défis de la mondialisation et de globalisation, les mêmes secrétariats sont chargés de la politique scientifique, technique et technologique, de la politique de développement des ressources humaines, de la politique d'intégration de l'économie du savoir dans la dynamique communautaire, de la lutte contre la fuite des cerveaux, de la politique de transfert des techniques et de la technologie, de la politique de mobilisation des capitaux, de la politique des échanges mondiaux à travers les prescriptions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La réussite de la mise en œuvre de tous ces domaines nécessite une stratégie opérationnelle censée conduire à la finalité recherchée : le développement économique et social durable et harmonieux des ensembles régionaux.

2.3.2 Stratégies opérationnelles

Les politiques économiques au regard de l'intégration économique africaine se fondent aujourd'hui sur les dispositions définies par le traité de l'Union Africaine (UA) puisque la tendance mondiale est à l'instauration de zones économiques élargies comme l'Association de Libre Échange de l'Amérique du Nord (ALENA) créée en 1993 évoluant vers la Zone de Libre Échange des Amériques (ZLEA), l'Union Européenne (UE) en Europe lancée en 1993, l'Association Économique des Nations Asiatiques (ASEAN) établie en 1994, l'UA qui inscrira en 2000, à sa création à Lomé, sa vision économique africaine dans cette logique en proposant la réalisation par étapes de l'intégration africaine.

Le Traité⁶ instituant la Communauté Économique Africaine (CEA) signé en 1991 à Abuja au Nigeria, le Traité⁷ transformant l'OUA en Union Africaine (UA) signé à Lomé en 2000 ont déterminé les modalités de mise en œuvre de l'intégration régionale africaine par phases ou étapes successives que sont :

- Le renforcement des communautés économiques régionales existantes et la création d'autres communautés là où il n'en existe pas (étape 1) ;
- L'harmonisation des politiques communautaires par l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, le renforcement de l'intégration sectorielle, la création d'une zone de libre échange (étapes 2, 3) ;
- La mise en place d'une union douanière (étape 4) ;
- L'établissement d'un marché commun africain (étape 5) ;

(Footnotes)

¹ ONU-CEA. ISSNU/PA. op. cit., p14.

² CEA, *Répertoire des organisations intergouvernementales en coopération en Afrique*, op. cit., pp. 1 à 43.

³ *AEAO, West african economic journal*, Volume I Number 1 (1981)- Volume 1 Number 2 (1982), Published by WAEA, Ibadan, 1981 et 82.

⁴ Secrétariat exécutif, *Traité de la CEDEAO*, Publication de la CEDEAO, Lagos, 1975.

⁵ COMMISSION DE L'UEMOA, *Traité et protocoles constitutifs*, Publication de l'UEMOA, Ouagadougou, 2003.

⁶ OUA, *Traité instituant la Communauté économique africaine*, Publication du secrétariat administratif de l'OUA, Addis Abeba, 1991.

⁷ UA, *Traité instituant l'union africaine*, Publication de la commission de l'UA., Addis Abeba, 2000.

- La mise en place des actions spécifiques et structures opérationnelles notamment la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, la création d'un marché intérieur unique ainsi qu'une union économique et monétaire panafricaine, la création d'une banque centrale africaine ainsi que d'une monnaie unique africaine, la mise en place de la structure du parlement panafricain et l'élection au niveau continental de ses membres au suffrage universel, le parachèvement de toutes les actions devant concourir à l'intégration continentale au niveau du processus d'harmonisation et de coordination, de la mise en place des structures, et entreprises multinationales africaines, de la mise en place des structures et organes exécutifs (étape 6).

Trente quatre années (34) ont été fixées pour parvenir à cette fin. Il est recommandé une ferme volonté politique aux dirigeants pour apporter leur appui à cette stratégie.

Sur cette base la CEDEAO a été renforcée, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été lancée, la Communauté Économique des États de l'Afrique Australe (SADEC) a été instituée et l'Union du Maghreb Arabe s'est penchée sur la relance de ses activités.

Lentement mais sûrement la marche vers l'intégration régionale africaine effective est lancée augurant des perspectives heureuses avec le NEPAD, perspectives qui buteront cependant sur les effets pervers de la mondialisation.

III - LES PERSPECTIVES NOUVELLES DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE

Les maux dont souffre l'espace géographique africain n'ont cessé de préoccuper les autorités nationales et les instances internationales oeuvrant dans le cadre du développement depuis qu'il fut constaté les échecs respectifs des deuxième (1970-79), troisième (1980- 89), quatrième (1990-99) stratégies des Nations Unies Pour le Développement. Les résultats décevants des politiques menées dans divers domaines ont été retracés par la Banque Mondiale¹ qui a établi un programme de développement accéléré en Afrique au sud du Sahara avec un programme indicatif d'actions.

En analysant les indicateurs de base de l'évolution de toute économie notamment le produit intérieur brut, l'affectation subie par cette dernière, en consommation, totale, en épargne nationale brute, en investissements, les prix et les taux de change, la balance des paiements, la dette et les finances publiques, les flux d'aide, les évolutions apparaissent en deçà des normes couramment admises. Le PNUD et la BANQUE MONDIALE² en concluent à une situation catastrophique à laquelle il faut remédier afin d'écartier les risques d'implosion à conséquences incalculables. De même, les performances des indicateurs utilisés par les Nations Unies³ pour mesurer le développement humain durable (IDH) à savoir l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation des adultes, le taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur), le PIB par habitant, l'indice d'espérance de vie, l'indice de niveau d'instruction, l'indice de PIB, sont décevantes sur une longue période plaçant la majorité des pays africains dans la catégorie des pays à indice de développement humain faible. L'objectif à atteindre pour l'Afrique devient la lutte contre la pauvreté que la Banque Mondiale⁴ a fixé car celle-ci considère l'espace africain comme un continent en transition pour lequel il faut des mesures d'envergure plurielles n'omettant aucun secteur ni aucun indicateur de performance.

Le taux faible de croissance économique enregistré dans presque tous les pays de l'espace africain, la dégradation générale des termes de l'échange, l'absence de changement dans la structure des exportations subsahariennes de marchandises depuis la fin des années 80, le faible niveau des investissements quelle que soit l'origine mais surtout, le faible niveau et la médiocre reprise de l'investissement privé, l'insuffisante mobilisation des ressources internes, les graves disparités dans l'accroissement des flux d'aide et l'alourdissement du fardeau de la dette, la faiblesse des taux d'épargne bruts, expliquent la performance économique limitée des économies africaines⁵. Cette situation a justifié la tenue d'une conférence mondiale des Nations Unies⁶ en 2000 pour établir les objectifs du millénaire pour le développement avec comme priorité un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine. Huit (8) objectifs essentiels sont déterminés et dix-huit (18) cibles fixées. Les efforts doivent être concentrés sur les pays ayant les pires difficultés à se développer. Les défis à relever sont pluriels et la communauté internationale devra accorder une attention particulière à l'espace géographique africain afin qu'il améliore ses performances. Ces défis

coïncident avec les préoccupations que les décideurs africains ont formulées dans le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dont la globalisation risque de limiter les attentes par des effets pervers.

3.1. Le NEPAD

Après avoir analysé la situation économique générale de l'espace africain, les dirigeants du continent sont arrivés à la conclusion que le continent vit un appauvrissement historique, demeure à la traîne dans la révolution planétaire, ne profite guère des avancées technologiques, reste sans réaction face à la dégradation des conditions sociales, subit les effets dévastateurs des guerres civiles. Laisser se perdurer cet état de faits constitue un crime contre l'humanité auquel il faut remédier par le NEPAD que l'UA adopte dès 2000 à sa création.

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique traduit la volonté politique des dirigeants africains de prendre en main le destin du continent ayant en connaissance les maux dont elle souffre et dont tout le monde connaît les contours. Les peuples africains sont conviés à une prise de conscience collective pour qu'ils soient eux-mêmes les acteurs des changements qui doivent s'opérer en leur faveur. Le choix doit s'opérer entre pauvreté et prospérité.

La finalité recherchée étant le développement durable du continent, la prospérité qui doit y conduire doit se fonder sur un programme d'actions et une stratégie opérationnelle appropriée. Les conditions requises pour le développement durable concernent l'instauration de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance économique et des entreprises. Sur celles-là s'appuient les priorités sectorielles notamment la réduction de l'écart dans le domaine des infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines y compris l'inversion à la fuite des cerveaux, la mobilisation des ressources par des initiatives en faveur des flux de capitaux et pour l'accès aux marchés.

Le nouveau partenariat s'attellera à la définition de nouvelles relations avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales et mettra en œuvre des projets touchant à l'agriculture, à la promotion du secteur privé, aux infrastructures et à l'intégration régionale. La réussite du nouveau partenariat dépend de son coût. Aussi s'impose une évaluation objective des incidences

financières des mesures à prendre, des actions à mener. Une étude des besoins sera nécessaire d'abord par pays, ensuite par sous région et enfin par région. Les besoins continentaux découleront de l'agrégation des besoins régionaux.

L'UA est chargée de la mise en œuvre du NEPAD avec le concours d'un comité de cinq (5) Chefs d'État ayant pour mission le recensement des questions stratégiques, la mise en place des mécanismes, l'examen des progrès réalisés. En fait, l'UA se colle aux principes du Traité instituant la CEA en ce sens que sa stratégie est de faire atteindre les objectifs fixés par celle-ci à travers les unions économiques régionales existantes ou à créer. Par une dynamique de coopération sectorielle et une dynamique de coopération régionale, le NEPAD doit pouvoir amener l'espace africain aux seuils du progrès et de la prospérité pour l'épanouissement des peuples et des communautés humaines qui la composent.

Malheureusement les nouvelles orientations de l'économie mondiale avec ses défis et ses exigences, le caractère léonin des pratiques des puissances économiques capitalistes dans les domaines stratégiques risquent de remettre en cause cette perspective d'évolution économique africaine déterministe.

3.2. La mondialisation et l'extraversion économique africaine

Le dernier quart du XX^{ème} siècle et le début du troisième millénaire apparaissent comme une période cruciale pour l'orientation de la nouvelle politique économique internationale où les conditions de réussite dans les échanges mondiaux dépendent des grands ensembles constitués et de la participation aux nouveaux défis de la mondialisation et de la globalisation.

Tous les espaces continentaux s'organisent à s'inscrire dans cette vision dont les principes remontent à la fin de la deuxième guerre mondiale où les puissances capitalistes victorieuses ont fixé les règles du jeu mondial, les mécanismes appropriés et les modalités de mise en œuvre.

La mondialisation se veut comme le dit ECHAUDEMAISON⁷ : émergence et renforcement d'acteurs, de marchés et de régulations à l'échelle mondiale. Elle pratique la libéralisation de la circulation des marchandises, des capitaux et, dans une moindre

mesure, des hommes, liée à l'internationalisation des firmes, favorise l'émergence de marchés des biens, des services et de capitaux mondiaux.

La pratique de ces principes se traduit par l'accentuation de la concurrence, des redistributions des lieux de production, une standardisation des produits et une « relative » uniformisation des modes de consommation. L'instrument structurel chargé de promouvoir et de veiller à l'application de ces principes est l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui agit en édictant des règles communes.

L'intégration des marchés, l'uniformisation des produits, la libre circulation globale qui se traduit par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entre les États concernant les biens, les services et les capitaux, font partie de la stratégie des puissances industrielles capitalistes de domination du monde de façon à perpétuer les assises du mode libéral de gestion des espaces économiques constitués.

En fait, ne tirent réellement profit de cette mondialisation que les nations industrielles ayant des biens manufacturés à écouler, des capitaux à investir, des potentialités à mettre en valeur par des ressources humaines hautement spécialisées et disponibles. Le phénomène de mondialisation revêt de nouvelles formes à partir de la fin de la décennie 1990 sous l'effet de trois évolutions :

- les nouvelles techniques de communication (Internet) qui donnent à la circulation des idées, des technologies et des services un essor sans précédent ;

- l'accroissement du rôle des acteurs internationaux étatiques (OMC, BM, FMI...), privés comme les sociétés transnationales ou multinationales (STN, SM.), ou non gouvernementaux ou associatifs (OING) ;
- le renforcement de la lutte « anti-mondialisation » de la part de mouvements organisés de contestation qui agissent en permanence lors des réunions du groupe des pays les plus industrialisés (G8).

La dynamique d'intégration africaine préconisée par NEPAD dans ses diverses politiques épouse cette orientation mondiale dont les responsables ne sont ni les initiateurs ni les principaux bénéficiaires des retombées éventuelles. Or, pour participer équitablement au jeu du marché mondial, ne doit-on pas avoir des produits à offrir ? Pour libéraliser totalement son espace économique, ne doit-on pas disposer de produits concurrentiels ? Pour produire au meilleur coût les biens et services marchands, ne doit-on pas disposer de technologies réductrices de coûts et de compétences aiguës adaptées aux circonstances ? Pour lutter contre la pauvreté, ne doit-on pas recourir à des moyens financiers substantiels ? Pour l'égalité de chance dans le jeu du commerce mondial, ne doit-on pas avoir des principes équitables et une attitude d'honnêteté politique ?

A l'analyse des pratiques en cours dans le phénomène de mondialisation, de globalisation et de tertiarisation, l'approche africaine d'intégration de son espace géographique pour lutter contre la pauvreté, la dégradation des conditions sociales, la persistance du sous-développement, apparaît comme un pari difficile à gagner du fait du caractère pervers des règles fixées, ou une bataille de Sisyphe vouée d'avance à l'échec du fait des écueils stratégiques posés subtilement par les détenteurs des leviers de commandement du monde : les puissances capitalistes mondiales.

AGBOBLI¹ dans son ouvrage intitulé « la géographie et les structures économiques africaines » publié en 1982 a défini les éléments des conditions structurelles nouvelles de l'Afrique pour assurer son développement endogène réel à savoir :

- la libération de la dépendance économique ;

(Footnotes)

¹ BANQUE MONDIALE, *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara- Programme d'action indicatif*.

Publication des presses de la Banque Mondiale, Washington, 1981.

² PNUD/BM, *Données économiques et financières sur l'Afrique*, New York - Washington, 1989.

³ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain: 1995 à 2004*, Publication Economica, Paris, 1995 à 2004.

⁴ BANQUE MONDIALE, *Un continent en transition -- l'Afrique subsaharienne au milieu des années 90*, Washington, 1995.

⁵ BM, op. cit, pp. 7 à 11.

⁶ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003*, Economica, Paris, 2003.

⁷ ECHAUDÉMAISON C. - D., *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, Paris, 2001.

- l'intégration et la diversification économique ;
- l'accélération de la croissance et la libération de toutes les forces productives ;
- la mise en place d'économies autocentrées et introverties ;
- la sauvegarde du caractère homogène des économies ;
- le développement des compétences.

Ainsi, en analysant de près la nouvelle philosophie et approche économique mondiale d'intégration par la voie de la globalisation définie par les puissances capitalistes, il apparaît que l'extraversion économique qui fut le malheur de l'Afrique du temps colonial revient sous une nouvelle forme subtile d'extraversion économique néocoloniale dont les espaces géographiques seront les économies mondes ou les États continents.

L'on se demande alors si le NEPAD, voulu par nos responsables politiques africains dans un environnement qu'ils ne contrôlent pas, est un mythe ou une réalité ? Il peut être un mythe qui, par les quelques réalisations qui s'effectueront, fera croire au déclenchement d'un réel processus de développement alors qu'en fait l'on se trouverait en face d'un mirage de développement.

Il se peut qu'il soit une réalité pour peu que l'on se penche sur les racines des maux qui minent le développement africain dont les causes remontent très loin dans l'histoire et que AMIN² a cerné dans son ouvrage sur l'accumulation à l'échelle mondiale. Il y précise que toutes les sociétés contemporaines sont intégrées dans le système mondial. Aucune formation socio contemporaine ne peut être saisie en dehors de ce système.

De le même ordre d'idée, AGBOBLI³ souligne qu'aujourd'hui la mondialisation s'est inscrite dans une dynamique historique de soumission graduelle de tout espace physique et social à la loi du capital, à la loi de l'accumulation sans fin qui est l'ultime finalité du système économique initié du temps des phéniciens et des cités grecques et romaines autour du bassin méditerranéen il y a de cela des milliers d'années.

Dans le jeu économique mondial actuel des forces inavouées continuent d'agir pour s'assurer le contrôle

sur les immenses ressources et potentialités des espaces géographiques encore inexploitées ou peu exploitées de l'Afrique en ne lésinant sur aucun moyen dont la force (armes de dissuasion), la ruse (conflits d'intérêt suscités entre les dirigeants ou responsables politiques), le soutien à la mauvaise gouvernance (corruption et népotisme), etc.

Que faut-il faire dans cet environnement dominé par des conflits d'intérêt et d'hégémonie ? La question demeure posée et d'actualité pour tous les économistes ainsi qu'aux décideurs politiques africains.

CONCLUSION

L'intégration a constitué une voie économique que d'éminents chercheurs ont recommandé dans leurs écrits quels que soient les espaces géographiques considérés. Elle peut être sous régionale et régionale différenciée par le nombre des participants à l'intégration.

L'Afrique a toujours œuvré à son développement par la voie de l'intégration déjà à l'époque précoloniale ; cette option a été poursuivie par les tenants de la politique coloniale qui y voient un moyen efficace de main mise sur les ressources et de contrôle des grands espaces servant d'espace vital pour les pays colonisateurs et de débouchés pour les produits élaborés.

L'époque actuelle (le XX^{ème} siècle se poursuivant par le XXI^{ème} siècle) n'a pas dérogé à la règle en faisant de la philosophie d'intégration l'un des déterminants de la promotion économique et sociale des nations et des régions. D'où les grands ensembles que l'on voit aujourd'hui constituer ou qui se constituent en Amérique, en Europe, en Asie et en Afrique.

En Afrique, les dirigeants politiques se sont lancés très tôt dans l'intégration à l'aube des indépendances en commençant par l'intégration politique (OUA, OCAM) qui a montré ses limites les faisant revenir à l'option de l'intégration économique dans le cadre de l'UA (CEDEAO, SADEC, CEMAC, UMA) dont l'aboutissement sera la mise en œuvre de la CEA avec pour levier ou agence d'exécution le NEPAD.

Cette intégration ne peut réussir que si l'on résout les préalables que sont la recherche de l'autonomie collective, l'inventaire approfondie des disponibilités en ressources, la manifestation d'une réelle volonté politique d'œuvrer ensemble ; mais également si l'on

opte pour des politiques qui assurent réellement le développement comme la politique industrielle, la politique agricole et la politique de développement des ressources humaines.

La chance sourira à l'Afrique si les dirigeants font montre de déterminisme en acceptant un transfert de souveraineté nationale au profit des structures supranationales communautaires. en arrêtant une stratégie collective de promotion globale au lieu de poursuivre une stratégie individuelle de promotion nationale.

En comptant sur les capacités productives locales, en n'ignorant pas des conditions environnementales spécifiques, en ne perdant pas de vue que les États n'ont pas d'amis mais uniquement que des intérêts qui permettent aux dirigeants de résister aux pressions extérieures, en libérant les capacités personnelles par l'instruction, l'éducation et la formation technique et professionnelle, les conditions minimales seront remplies pour un développement harmonieux durable.

Le développement africain ne sera réel que si l'Afrique mise sur la dynamique de coopération sectorielle et sur la dynamique de coopération régionale, seules conditions pour un développement endogène et introverti conséquent. À force de volonté et de persévérance, l'on pourra y parvenir en épousant cette pensée de Bernard Shaw qui disait que « certains pensent des choses qui sont et se disent pourquoi, lui il rêve des choses qui ne furent jamais et se dit pourquoi pas ».

Alors, pourquoi pas l'Afrique ne sortirait pas de sa marginalisation par une commune prise de conscience, une volonté de ne pas accepter la fatalité qui n'est pas dans l'essence humaine, une détermination à compter sur nos propres capacités sans complexe, une appropriation des technologies nouvelles par un développement des ressources humaines, une mise en place d'institutions crédibles, viables et durables, une mise en valeur des potentialités une fois qu'elles sont connues.

Le succès ne sourit qu'à ceux qui osent et qui avancent sans reculer. L'Afrique doit oser sans reculer pour relever les défis du nouveau millénaire dans lequel elle est partie prenante avec le reste du monde. Ainsi, la pauvreté cèdera la place à la richesse et à la prospérité, la croissance économique conduira au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des populations dans des espaces

géographiques s'ouvrant à l'industrialisation et aux échanges extérieurs profitables à tous.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AEAO, *West african economic journal*, Volume 1 Nnumber 1 (1981)- Volume 1 Number 2 (1982), Published by WAEA, Ibadan, 1981 et 82.
2. AGBOBLI E. K. Maurille, *Histoire des faits économiques et sociaux de l'antiquité à nos jours*, NEA Togo, Lomé, 1994.
3. AGBOBLI E. K. Maurille, *Petit précis d'économie politique*, Éditions Bognini, Abidjan, 2003.
4. AGBOBLI Edo Kodjo Maurille, *Modes et options de développement – Cours de formation doctorale en sciences économiques*, UL/FASEG, 2006, Inédit.
5. AGBOBLI Edo Kodjo, *Géographe et structures économiques de l'Afrique*, Éditions les NEA, Lomé – Dakar - Abidjan, 1982.
6. AIESEC, *Nécessités économiques et politiques de la CEDEAO*, Publication du ministère de l'économie et des finances, Lomé, 1979.
7. AMIN Samir, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Éditions Anthropos, Paris, 1970.
8. AMIN Samir, *L'Afrique de l'ouest bloquée*, les éditions de minuit, Paris, 1971.
9. AUBIN Christian et Cie, *Politique Économique*, Éditions Vuibert, Paris, 2003.
10. BANQUE Mondiale, *Le Développement accéléré*

(Footnotes)

¹ AGBOBLI, Edo Kodjo, *Géographie et structures économiques de l'Afrique*, Nouvelles éditions africaines, Lomé, 1982.

² AMIN, Samir, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Éditions Anthropos, Paris, 1970.

³ AGBOBLI, Edo Kodjo Maurille, *Modes et options de développement*

– Cours de formation doctorale en sciences économiques, UL/FASEG 2006. Inédit.

- en Afrique au sud du Sahara, Programme indicatif – Presses Banque Mondiale, Washington, 1981.
11. BANQUE Mondiale, *Un continent en transition – l'Afrique subsaharienne au milieu des années 1990 -*, Presses Banque Mondiale, Washington, 1995.
12. BANQUE MONDIALE, *Un continent en transition – l'Afrique subsaharienne au milieu des années 90 -*, Washington, 1995.
13. BANQUE MONDIALE, *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara – Programme d'action indicatif -*, Presses de la Banque Mondiale, Washington, 1981.
14. BILLY Jacques, *La Politique économique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1957.
15. BOUTROS-GHALI, *Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique*, Publications de l'ONU, Washington, sd.
16. CEA, *Répertoire des organisations intergouvernementales de coopération en Afrique*, Publications CEA, Addis-Abeba, 1976.
17. COMMISSION DE L'UEMOA, *Traité et protocoles constitutifs*, Publication de l'UEMOA, Ouagadougou, 2003.
18. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, *Recommandations de la 21^{ème} session de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement*, Addis-Abeba, 1985.
19. ECHAUDEMAISON C. – D., *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*. Éditions Nathan, Paris, 2001.
20. ECOWAS General Secretary, *Treaty of Ecowas*, Published by Ecowas Secretary, Lagos, 1976.
21. GONIDEC F.- F., *L'État africain*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1970.
22. JULY W. Robert, *Histoire des peuples d'Afrique – Tomes 1 à 4*, Éditions nouveaux Horizons, New York, 1971.
23. KI-ZERBO Joseph, *L'histoire de l'Afrique noire*, Éditions Hatier, Paris, 1978.
24. KPETIGO Elias, *Un exemple d'application de la théorie d'intégration à un espace régional : la CEDEAO – Colloque de la CEDEAO -*, Publication du MEF, Lomé, 1979.
25. LEIRIS Michel et Cie, *L'Afrique noire – la création plastique -*, Éditions Gallimard, Paris, 1967.
26. MEF, Colloque CEDEAO, Publications MEF, Lomé, 1979.
27. MEFP, *Cedeao-30^{ème} anniversaire*, Publication Cellule CEDEAO-MEFP, Lomé, 2005.
28. MENSAH Adjévi et Cie, *Poids de la CEDEAO in colloque CEDEAO*, Lomé, 1979.
29. OBOGU R. E. et Cie, *Development planning in the economic community of west african states priorities and strategies*, Published for the west african economic association, Ibadan, 1983.
30. ONU, *Initiative spéciale du système des nations Unies pour l'Afrique*, Édition CEA, Addis-Abeba, New York, s.d.
31. ONU, *Recommandations de la Conférence des ministres de la CEA sur les questions économiques inscrites au projet d'ordre du jour de la 21^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA*, Éditions CEA, Addis-Abeba, 1985.
32. ORIMALADE Adeyinka et Cie, *Trade and development economic community of west african state (ECOWAS)*, Viskas Publishing House Pvt Limited, New Delhi, 1984.
33. ORIMALADE Adeyinka et Cie, *Trade and development in economic community of west african states*, New Delhi, 1984.
34. OUA, *L'Afrique et le nouvel ordre économique international*, Publication du secrétariat général de l'OUA, Addis-Abeba, 1975.

35. OUA, *Quelle Afrique en l'an 2000*, Rapport final du Colloque, Monrovia, Institut international d'études sociales, Lausanne, 2000.
36. OUA, *Traité instituant la communauté économique africaine*, Publication du secrétariat administratif de l'OUA, Addis-Abeba, 1991.
37. PNUD – Banque Mondiale, *Données économiques et financières sur l'Afrique*, Presses PNUD - BM, New York – Washington, 1989.
38. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, Éditions Economica. Paris, 2004.
39. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain : 1995 à 2004*, Publication Economica, Paris, 1995 à 2004.
40. PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003*, Economica, Paris, 2003.
41. *Rapport final du colloque de Monrovia sur les perspectives du développement de l'Afrique à l'horizon 2000*, Éditions Institut Internationale d'études Sociales, Lausanne, 1980.
42. Secrétariat exécutif, *Traité de la CEDEAO*, Publication de la CEDEAO, Lagos, 1975.
43. UA, *Traité instituant l'Union Africaine*, Publication de la commission de l'UA. , Addis-Abeba, 2000.
44. UBOGU et Cie, *Development planning in the economic community of west african states*, Publication West african economic association, Ibandan, 1983.
45. UEMOA, *Traités et Protocoles*, Publications Commission UEMOA, Ouagadougou, 2003.
46. UNION AFRICAINE, *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*, Publication commission de l'UA, Addis-Abeba, 2001.
47. VANHAEVERBEKE André, *Rémunération travail et commerce extérieur*, Université de Louvain, 1970.
48. WEST African Economic Association, *West African economic journal*-Volume 1 Number 1, Editions E.R. Obogu, Ibadan, 1981.
49. WEST African Economic Association, *West african economic journal*-Volume 1 Number 2, Edition E.R. Obogu, Ibadan, 1982.

